



Notes annexes aux états financiers de la société Syllinks SAS

Compte de résultat au 31 décembre 2023

PRODUITS D'EXPLOITATION	Note	31 12 2022	31.12.2023
<i>En milliers d'euros</i>			
Chiffre d'affaires	4.1	18 271	25 372
Production stockée	-	265	0
Production immobilisée	-	-	-
Subvention d'exploitation	-	1 026	1 087
Transfert de charges d'exploitation	4.2	-	-
Reprises sur amortissements et provisions	-	20	40
Autres produits	-	15	69
Différence de change	-	-	-
Produits d'exploitation (1)	-	19 066	26 569
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de Marchandises	-	-	-
Variation de Stock (marchandises)	-	-	-
Achats de Matières premières et autres approvisionnements	-	4 633	6 768
Variation des stocks (matières premières et approvisionnements)	-	868	1 352
Autres Achats et charges externes	-	7 279	9 159
Impôts, taxes et versements assimilés	-	254	542
Charges de personnel	-	-	-
Salaires et traitements	-	6 878	8 334
Charges sociales	-	3 110	3 725
Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations	-	-	-
Sur immobilisations : dotations aux amortissements et dépréciations	-	575	679
Sur actif circulant : dotations aux provisions	-	128	1 438
Pour risques et charges : dotations aux provisions	-	-	1 131
Autres charges	-	310	462
Différence de change	-	-	-
Charges d'exploitation (2)	-	22 298	30 886
Résultat d'exploitation (1) - (2)	-	3 233	4 317
Produits financiers	-	53	24
Charges financières	-	324	46
Résultat financier	4.3	271	22
Résultat courant (avant impôts)	-	3 503	4 339
Produits exceptionnels	-	-	1
Charges exceptionnelles	-	768	5
Résultat exceptionnel	4.4	768	4
Participation des salariés	-	-	-
Impôts sur les bénéfices	4.5	2 246	1 832
Total des produits	-	19 119	26 594
Total des charges	-	21 144	29 105
Bénéfice / (Perte) net(te)	-	2 025	2 511

Syrlinks
Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000.000 €
Siège social :
28 rue Robert Keller – ZAC des champs blancs
35510 Cesson-Sévigné
RCS Rennes 532 462 256

(la « Société »)

PROCES VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 24 JUIN 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
Le vingt-quatre juin,

La société Safran Electronics & Defense, société par actions simplifiée au capital de 45 570 621,90 euros, ayant son siège social au 2 boulevard du Général Martial Valin 75015 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 480 107 911, représentée par son Président, Monsieur Franck SAUDO, détenant l'intégralité du capital social et des droits de vote de la Société (« l'Associé Unique »),

Adopte, conformément à l'article 18 (Décisions collectives des Associés) des statuts de la Société, les présentes décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 ;
2. Affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 ;
3. Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
4. Mandat du Commissaire aux Comptes ; et
5. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2023

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président de la Société, du procès-verbal des décisions du Président de la Société arrêtant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, du texte des projets de résolutions ainsi que du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels :

- **Décide** d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qui lui ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par une perte de 2.511 027 euros ;
- **Constata** que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense non déductible fiscalement au titre de l'article 39-4 du CGI ; et

Donne, en conséquence, au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2023

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président de la Société, du procès-verbal des décisions du Président de la Société arrêtant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, du texte des projets de résolutions ainsi que du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels :

- **Décide** d'affecter comme suit l'intégralité de la perte de l'exercice s'élevant à 2 511 027 euros sur le compte « Autres Réserves » ;
- **Et reconnaît** qu'au titre des trois exercices précédents il n'a été distribué aucun dividende.

TROISIEME DECISION

Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président de la Société, prend acte qu'aucune convention nouvelle entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

QUATRIEME DECISION

Mandat du Commissaire aux Comptes

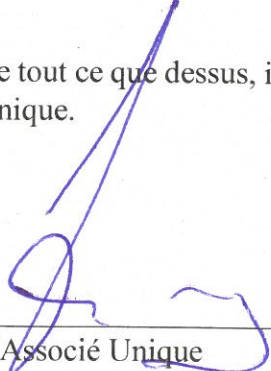
Le mandat du Commissaire aux Comptes, la société Mazars, arrivant à expiration à l'issue de la présente Assemblée, L'Associé Unique décide de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes, la société Mazars, dont le siège social est situé à la Tour Exaltis, 61 rue Henri Regnault, 92400 Courbevoie, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la décision de l'Associé Unique appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

CINQUIEME DECISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Associé Unique décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions pour accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé, après lecture, par l'Associé Unique.



L'Associé Unique
Safran Electronics & Defense
Représenté par Franck SAUDO

Notes annexes aux états financiers de la société Syrlinks SAS

B. ANNEXE

Au 31 décembre 2023, le capital social de la Société est intégralement détenu par la société Safran Electronics & Defense.

Syrlinks est détenue de manière ultime par Safran SA, qui est une société cotée en continu sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris.

Les informations communiquées ci-après sont exprimées en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Dans la suite de ces notes annexes, la société Syrlinks sera dénommée la Société.

L'exercice clos le 31 décembre 2023 a une durée de 12 mois.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 25 372 K€ contre 18 271 K€ en 2022.

La Société a dégagé cette année un résultat courant négatif de -4 339 K€ et un résultat net négatif de -2 511 K€.

Le niveau des prises de commandes a atteint 34.5M€, en augmentation par rapport à l'an passé (22.4M €).

L'année 2023 a été guidée par une volonté de la Société d'accompagner et de sécuriser la croissance de son activité, tout en poursuivant la mise en place de l'organisation instaurée au sein du groupe Safran, dans la continuité de l'exercice précédent.

Cette volonté s'est traduite à plusieurs niveaux, et notamment par :

- La mise en place d'une organisation structurée avec d'une part, la nomination d'un Directeur Technique et un Directeur des Opérations, et d'une autre part, la nomination de trois responsables de ligne produits ayant pour mission le pilotage des principaux domaines d'activités de Syrlinks :
 - Les équipements de Télécommande/Télémessure et Lien InterSatellite
 - Les équipements de TéléMesure Image et Charges Utiles
 - Les équipements GNSS (« Global Navigation Satellite Systems ») et composants Temps/Fréquence

Notes annexes aux états financiers de la société Syrlinks SAS

- La location de locaux supplémentaires à proximité du site de la Société, permettant d'augmenter la superficie du secteur dédié à la production, et de créer deux espaces dédiés au secteur Recherche & Développement (« R&D »)
- La mise en place de diverses actions à des fréquences définies (mensuelles, trimestrielles...), conformément à l'organisation du groupe Safran consistant essentiellement à surveiller les activités de la Société, reporter les informations importantes et le cas échéant, prendre les décisions nécessaires au bon déroulement de ces activités.

Toutefois, la Société a également rencontré certaines difficultés principalement au niveau du secteur de câblage électronique, liées d'une part au manque de ressources humaines au sein de l'équipe de câblage « IPC » de la Société, et d'une autre part, à une diminution de l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement des composants électronique nécessaire à l'activité de câblage de la Société. Ces difficultés ont fait obstacle à une quantité significative de livraisons, et ont ainsi impacté le chiffre d'affaire de la Société.

Néanmoins, d'un point de vue commercial, La Société a bénéficié en 2023 de beaux succès tels que :

- De nouvelles commandes de 49 émetteurs/récepteurs TMTC (« TéléMesure et TéléCommande ») en bande S et de 21 émetteurs TéléMesure haut débit en bande X pour Loft Orbital pour un total de 5.0M€
- Deux commandes importantes d'oscillateurs (plus de 33000 oscillateurs) pour des fournisseurs d'équipements « Ocean Botttom Node » de prospection pétrolière pour un total de 6.2M€
- Une commande de la Direction Générale de l'Armement pour la finalisation du développement et l'industrialisation d'une horloge atomique miniature pour 1.5M€ (projet « EDAM 2 »)

Au cours de l'exercice, la Société a poursuivi ses efforts dans la conception de nouveaux équipements de radiocommunication et de positionnement, en particulier dans le domaine spatial.

Parmi les projets en cours, nous pouvons citer les suivants, financés par la Direction Générale de l'Armement (« DGA ») :

- Le projet « EDAM 2 » ayant pour objet le développement et industrialisation d'une micro horloge atomique au césium, pour un montant de 1,5M€
- Le projet « CHRONOS », ayant pour objet le développement d'une horloge atomique au rubidium, pour un montant de 2M€

Comptablement, à noter pour la première fois en 2023

- L'intégration fiscale de Syrlinks à partir de l'exercice 2023 et la mise en place d'un cash pool avec Safran SA à partir de juillet 2023
- L'intégration dans les comptes de la provision IDR (jusqu'ici traitée en engagements hors bilan) et
- La dépréciation des stocks en ligne avec les règles SAFRAN.

Notes annexes aux états financiers de la société Syrlinks SAS

2. PRINCIPES COMPTABLES

2.1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes sociaux au 31 décembre 2023 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon les dispositions du Plan Comptable Général tels que définis dans le règlement ANC 2014-03 (version consolidée au 1^{er} janvier 2023).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence pour fournir une image fidèle et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes, (à l'exception des changements signalés ci-dessous)
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Afin d'harmoniser ses règles et méthodes comptables avec celles du groupe Safran, la société a procédé en 2023 aux changements ci-dessous :

Changement de méthode

La société comptabilise à présent ses engagements retraite en provision pour risques et charges. L'impact à l'ouverture a été constaté par capitaux propres en tant que changement de méthode comptable pour un montant de 500 K€.

Changement d'estimation

La société applique à présent les modalités de calcul de la dépréciation des stocks du groupe Safran tel que décrit au paragraphe 2.5.2 ci-dessous. Ce changement a conduit à doter une dépréciation complémentaire de 1,3 M€ impactant le résultat 2023.

2.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Toutes les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Fonds de commerce

Fonds de commerce de conception et fabrication d'équipements de systèmes de communication acquis le 1^{er} juin 2011 pour une valeur totale de 10 000 euros.

Le fonds de commerce inscrit au bilan n'est pas amorti.

Notes annexes aux états financiers de la société Syrlinks SAS

Logiciels

Ils sont amortis linéairement sur une durée de 1 an à 5 ans en fonction de leur durée probable d'utilisation.

2.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Le coût d'acquisition est constitué notamment du prix d'achat, des frais accessoires et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les immobilisations corporelles font l'objet de plans d'amortissements déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens. Les amortissements correspondent au mode linéaire et aux taux habituels dans la profession :

- . Constructions, agencements, installations : 5 à 40 ans
- . Installations techniques, matériel et outillage : 3 à 10 ans
- . Autres immobilisations corporelles : 3 à 10 ans

La dotation aux amortissements est incluse dans le compte de résultat sur la ligne « Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations ».

2.4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières correspondent essentiellement aux dépôts de garantie à nos bailleurs ainsi qu'à des parts de SCI évaluées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée.

2.5. STOCKS ET EN-COURS DE PRODUCTION

2.5.1 Valeur Brute

Les stocks de composants sont valorisés au coût moyen pondéré sans prise en compte des frais accessoires d'achats.

Les en cours de production et le stock de produits finis sont valorisés aux coûts de production défini à chaque étape de la production. Ce coût de production comprend les consommations et les charges directes de main d'œuvre.

Notes annexes aux états financiers de la société Syrlinks SAS

2.5.2 Dépréciations

Une provision pour dépréciation des stocks est constituée lorsque le coût de revient des stocks est supérieur à la valeur probable de réalisation, notamment en raison de l'absence de perspective de vente, de la rotation considérée comme très lente ou d'obsolescence.

La méthode de calcul de dépréciation des stocks utilise d'une part les quantités de stocks en surplus (méthode prospective qui tient compte des besoins fermes vs méthode rétrospective qui tient compte des consommations passées), d'autre part les critères d'application de la dépréciation (grille du groupe vs taux de rotation). Cette règle groupe a été appliquée pour la première fois au 31/12/23 et constitue un changement d'estimation – cf paragraphe 2.1.

2.6 CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée sur les créances si celles-ci présentent un risque de non recouvrement. Pour les créances et dettes en devises, se reporter au paragraphe 2.10.

2.6.1 Cas particulier des Contrats à long terme

Le chiffre d'affaires et les résultats des projets sont enregistrés selon la méthode de l'avancement par rapport aux coûts. Tous les projets retenus font l'objet d'une revue régulière permettant de vérifier les montants de "reste à dépenser" et actualiser ainsi la marge attendue à fin de projet.

Le Chiffre d'Affaires est comptabilisé à l'avancement des coûts réellement supportés en relation avec les prestations réalisées sur l'exercice augmentés de la marge à terminaison sur les contrats, ce qui peut engendrer la comptabilisation de produits constatés d'avance ou de factures à établir et qui revient à comptabiliser une marge au fur et à mesure de la comptabilisation des coûts réellement engagés sur le contrat.

Les provisions pour pénalités et/ou garanties sont constatées dans les comptes de provisions pour risques et charges quand elles ne sont pas incluses dans les marges à terminaison des contrats.

2.6.2 Provisions pour pertes à terminaison

Les pertes probables, dès qu'elles sont connues, font l'objet de provisions pour dépréciation des encours pour la part de production réalisée et de provisions pour risques pour le complément.

Elles sont déterminées sur la base d'une prévision de résultat à terminaison régulièrement actualisée.

Notes annexes aux états financiers de la société Syrlinks SAS

2.7. DISPONIBILITES

La gestion de la trésorerie est assurée par le Groupe Safran dans le cadre d'une convention de centralisation de trésorerie conclue avec la société mère.

L'ensemble des comptes ne sont cependant pas cash poolés et certains servent à rembourser les emprunts.

2.8. AUTRES CREANCES / AUTRES DETTES

Dans le cadre de la centralisation de la trésorerie du Groupe, la société Safran a mis en place une convention de gestion de trésorerie permettant la création d'un compte courant financier entre la Société et la société Safran.

Le poste « Autres Dettes » est principalement constitué du compte courant Safran SA.

2.9. AVANCES ET ACOMPTES SUR COMMANDES REÇUES DES CLIENTS

Seuls les avances et acomptes encaissés sont comptabilisés.

2.10 ECARTS DE CONVERSION ET COMPTABILISATION DES OPERATIONS EN DEVISES

Jusqu'en juin 2023, la société comptabilisait les opérations en devises converties au cours du jour.

A partir de l'entrée de la société dans la convention de trésorerie conclue avec Safran S.A. en juillet 2023, une couverture de change est accordée par Safran S.A. à la Société par laquelle Safran S.A. s'engage à acheter ou vendre les excédents ou besoins nets en devises de la Société à des cours couverts annuels. Ces cours couverts sont des cours « au pire » et Safran S.A. s'engage à reverser au moins une fois par an, à la société de rang 1, tout gain éventuel entre les cours couverts communiqués et les cours effectivement réalisés en fonction des volumes nets de devises traités. La société de rang 1, décide de reverser un éventuel montant à la filiale.

Le principal cours couvert dont a bénéficié la Société de la part de Safran S.A. sur 2023 a été le suivant

- 1 EUR = 1,1319 USD

Les cours couverts EUR/USD prévisionnels dont la Société devrait bénéficier de la part de Safran S.A. pour les exercices suivants au titre de son exposition nette sont indiqués ci-après:

EUR/USD

- 2024 : 1 EUR = 1,12 USD

Notes annexes aux états financiers de la société Syrlinks SAS

- 2025 : le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2023 du groupe Safran
- 2026 : le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2023 du groupe Safran

Les flux ventes en devises précédemment valorisés au taux standard du groupe, sont maintenant valorisés au taux moyen du mois de réalisation, l'écart étant reporté en charges ou produits d'exploitation.

Concernant les achats en devises :

- * les flux en devises non couvertes sont valorisés au taux moyen du mois de réalisation ; l'écart de conversion étant reporté en charges ou produits d'exploitation
- * les flux en devises couvertes (USD) sont valorisés (i) pour leur partie excédentaire par rapport aux ventes effectuées en devises (partie non naturellement couverte) au taux de couverture moyen garanti par le groupe Safran et (ii) pour leur partie naturellement couverte par des ventes effectuées dans ces mêmes devises au taux moyen du mois de réalisation.

Les dettes et créances en devises sont comptabilisées au cours garanti pour les devises couvertes et au cours moyen mensuel pour les devises non couvertes.

A la date de clôture :

- Pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran :
 - Les créances clients et les dettes fournisseurs sont converties au cours de clôture, par contrepartie compte courant garanti de change.
 - En cas de changement de cours couvert entre les deux exercices, l'écart déterminé en fonction de la position nette clients / fournisseurs en devise est comptabilisé en chiffre d'affaires si la position bilancielle nette est débitrice et en achats si la position bilancielle nette est créditrice.
- Pour les devises ne faisant pas l'objet d'une couverture par Safran, l'incidence des revalorisations des dettes et créances est inscrit en écart de conversion actif ou passif et, le cas échéant, une provision pour pertes de change est comptabilisée.
- Les provisions en devise sont valorisées au cours de clôture. L'écart de change est comptabilisé en résultat d'exploitation
- La composante en devise des provisions pour perte à terminaison en euro est valorisée au cours couvert de l'année de réalisation de la perte, pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran.
- Les différences de change sont comptabilisées en résultat d'exploitation

Notes annexes aux états financiers de la société Syrlinks SAS

2.11. PROVISIONS REGLEMENTEES

Les majorations des taux d'amortissement courants autorisées par l'administration fiscale dans un but d'incitation à l'investissement et pratiqués sur les immobilisations incorporelles et/ou corporelles sont considérées comme amortissements dérogatoires et font l'objet d'une provision réglementée figurant dans les capitaux propres. La société n'est pas concernée sur l'exercice 2023.

2.12. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constatée dès lors qu'il existe une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie.

Les provisions pour risques et charges suivent les règles de constitution suivantes :

- Les provisions pour risques sont constituées en fonction du risque connu à la date d'arrêté des comptes du présent exercice comptable.

Elles correspondent aux montants des dommages réclamés ou estimés compte tenu du déroulement des procédures et des avis des avocats de la société.

- Les provisions pour charges correspondent principalement aux :

- Provisions pour prestations à fournir
- Retraites et autres avantages assimilés
- Provisions pour pertes à terminaison et pertes sur engagement de livraisons

2.13. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires reconnu par la société est essentiellement relatif à :

a) Ventes de Produits

Le chiffre d'affaires n'est reconnu que si la société a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien et s'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise.

b) Ventes de Projets

Pour les contrats, y compris les contrats d'études et de recherche et de développement financés, le chiffre d'affaires et le résultat sont enregistrés selon la méthode de comptabilisation à l'avancement par les coûts.

Notes annexes aux états financiers de la société Syrlinks SAS

La marge à terminaison des contrats est estimée sur la base d'analyses de coûts et de produits à terminaison révisés de manière périodique et régulière pendant toute la durée des contrats.

La marge à terminaison des contrats est prise en compte au fur et à mesure de l'avancement lorsqu'elle peut être estimée de manière fiable et que les coûts encourus et les coûts pour achever la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Une perte à terminaison est comptabilisée dès lors que les conditions évoquées au §2.5.4 sont remplies.

2.14. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT AUTOFINANCES

Tous les frais de recherche et développement autofinancés sont imputés directement en charges de l'exercice.

Le montant des études autofinancées s'est élevé à 1161 K€ (dont 2245 K€ de coûts d'études autofinancées et de 1085 K€ de subventions) contre 734 K€ (dont 1641 K€ de coûts d'études autofinancées et de 907 K€ de subventions) pour l'exercice 2022 représentant respectivement 4.6 % du chiffres d'affaires contre 4 % en 2022.

2.15. RESULTAT EXCEPTIONNEL

La définition du résultat exceptionnel retenue est celle qui résulte de l'application du Plan Comptable Général.

Le résultat exceptionnel comprend notamment des ajustements sur exercices antérieurs et des amendes.

2.16. PARTICIPATION - INTERESSEMENT

La participation au titre de 2023 est versée dans le cadre de l'accord de participation groupe du 30 juin 2005.

L'intéressement est calculé dans le cadre de l'accord signé le 30/05/2022 entre le directeur général et le CSE. Les bénéficiaires de l'accord sont les salariés de l'entreprise justifiant de 3 mois d'ancienneté. Le montant global d'intéressement est calculé sur la base des résultats de l'entreprise selon la formule suivante :

10% du Résultat d'Exploitation + 3% du Bénéfice.

Il n'y a pas d'intéressement versé lorsque la somme du bénéfice et du résultat est inférieur à 150k€.

Validité de l'accord du 01/01/2022 au 31/12/2024.

Notes annexes aux états financiers de la société Syrlinks SAS

2.17. REGIME FISCAL DES GROUPES ET SOCIETES

La Société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par Safran SA, société immatriculée en France à Paris sous le RCS 562 082 909 depuis le 1er janvier 2005.

La convention d'intégration fiscale conclue avec Safran prévoit que Syrlinks calcule et comptabilise sa charge/crédit d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale. La créance d'impôt 2023 est remontée à Safran, société tête du groupe.

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

<i>Valeur brutes</i>					
<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2022	Acquisitions, apports, création, augmentation	Reclassement	Cessions, scissions, diminution	31.12.2023
Frais de recherche et de développement					
Concessions et droits similaires	461	50	-	-	511
Fonds de commerce et droit au bail	10	-	-	-	10
Autres immobilisations incorporelles					-
Immobilisations incorporelles en cours					-
Avances et acomptes					-
Immobilisations incorporelles	471	50	-	-	521
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-
Installations, matériel, outillages	3 738	696	-	-	4 434
Autres immobilisations corporelles	2 029	404	-	-	2 433
Immobilisations corporelles en cours	3	95	3	-	95
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	5 770	1 195	3	-	6 962
Participations financières	388				388
Créances rattachées à des participations					-
Autres titres immobilisés	9				9
Prêts	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	159	6	-	-	165
Immobilisations financières	556	6	-	-	563
TOTAL GENERAL	6 798	1 251	3	-	8 046

Notes annexes aux états financiers de la société Syrlinks SAS

Amortissements

<u>Amortissements</u>						
<i>En milliers d'€uros</i>	31.12.2022	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2023
Frais de recherche et de développement						
Concessions et droits similaires	289	35	-	-	-	324
Fonds de commerce et droit au bail	-					
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations incorporelles	289	35	-	-	-	324
Terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-	-
Installations, matériel, outillages	2 010	430	-	-	-	2 441
Autres immobilisations corporelles	1 134	213	-	-	-	1 347
Immobilisations corporelles en cours						-
Avances et acomptes						-
Immobilisations corporelles	3 145	643	-	-	-	3 788
TOTAL GENERAL	3 434	679	-	-	-	4 112

Tableau des filiales et participations

Syrlinks détient la SCI GP2 à 100% au 31/12/2023

Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille au 31/12/2023 :

NÉANT

Notes annexes aux états financiers de la société Syrlinks SAS

3.2 STOCKS ET EN-COURS

<u>Stocks et en-cours</u>	31.12.2022			31.12.2023		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
<i>En milliers d'euros</i>						
Matières premières et approvisionnements	8 100	128	7 972	9 451	1 436	8 016
Produits intermédiaires et finis	539	-	539	205	-	205
En-cours de production	2 333	-	2 333	2 668	-	2 668
Marchandises	-	-	-	-	-	-
Total	10 972	128	10 844	12 324	1 436	10 888

Notes annexes aux états financiers de la société Syrlinks SAS

3.3 CREANCES

Créances			
<i>En milliers d'€uros</i>		Position au 31.12.2022	Position au 31.12.2023
Avances et acomptes versés sur commandes en cours		16	23
Créances clients et comptes rattachés		5 464	12 955
Autres Créances		3 677	3 036
. Fournisseurs		355	125
. Personnel		1	1
. Etat : TVA, Subventions		2 682	419
. Groupe hors intégration fiscale		-	-
. Groupe et associés		639	2 484
. Débiteurs divers		-	7
Total Valeurs brutes		9 158	16 013
Provisions pour dépréciation :			
Position au 1 ^{er} janvier		-	-
. reprises en exploitation		-	-
. dotation en exploitation		-	129
. dotations en exceptionnel			
Total à fin de période		-	129
Valeurs Nettes		9 158	15 884

<i>En milliers d'€uros</i>	Degré de liquidité	Échéance à -1 an	Échéance à + 1 an
Avances aux fournisseurs		23	-
Clients et comptes rattachés		12 806	19
Créances diverses		1 203	1 832
Total		14 032	1 852

3.4. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES

<u>Valeurs mobilières de placement et disponibilités</u>		
<i>En milliers d'€uros</i>	31.12.2022	31.12.2023
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	7 391	716
Valeur mobilières de placement et disponibilités	7 391	716

Notes annexes aux états financiers de la société Syrlinks SAS

3.5 PRODUITS A RECEVOIR

<u>Produits à Recevoir</u>		
<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2022	31.12.2023
Clients factures a etablr	1 410	4 830
Clients factures a etablr interco	-	-
Rrr a obtenir, avoir non recu	-	-
Clients factures a etablr avancement	-	-
Clients factures a etablr avancement intercos	-	-
Etat produits a recevoir	14	-
Credit d'impôt recherche et famille	2 246	1 832
Provision Chômage Partiel	-	-
Total	3 670	6 662

3.6 CHARGES CONSTATEES D'AVANCES

Les charges constatées d'avance sont principalement constituées de :

- charges de loyers,
- locations, entretien et réparation informatiques
- entretien et réparation des locaux.

Elles sont majoritairement à moins d'un an.

Notes annexes aux états financiers de la société Syrlinks SAS

3.7. CAPITAUX PROPRES

Le capital social s'élève à 1 000 000€ et est composé de 250 000 actions d'une valeur nominale 4€.

3.7.1 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	31.12.2022	Changement de méthode (*)	Distribution de dividendes	Augmentation	Diminution	31.12.2023
Capital social	1 000	-	-	-	-	1 000
Autres éléments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Primes d'émission de fusion, d'apport	-	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation	-	-	-	-	-	-
Réserve légale	100	-	-	-	-	100
Réserves indisponibles	-	-	-	-	-	-
Réserve statutaire et contractuelle	-	-	-	-	-	-
Réserves réglementées	-	-	-	-	-	-
Autres réserves	7 082	-	-	-	2 025	5 057
Report à nouveau	-	- 500	-	-	-	500
Acompte sur dividendes	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissements	-	-	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	- 2 025	-	-	- 2 511	- 2 025	- 2 511
Total	6 157	- 500	-	- 2 511	-	3 146

3.2. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provision pour Risques et Charges et Provisions Réglementées						
(en milliers d'euros)	31.12.2022	changement de méthode via capitaux propres	Dotations	Reprises		31.12.2023
				sans objet	avec utilisation	
Amortissements dérogatoires				-		-
Autres provisions réglementées			-	-	-	-
Total provisions réglementées			-	-	-	-
Garanties données aux clients						-
Indemnités départs à la retraite		500	64		34	530
Provision médaille du Travail						-
Pénalités						-
Risques Techniques						-
Divers			333			333
Pertes à terminaison			734			734
Provision Impôts						-
Provisions Restructuration			-			-
Total provisions pour risques et charges			1 131	-	34	1 597

Notes annexes aux états financiers de la société Syrlinks SAS

Provisions pour Engagements sociaux

Hypothèses actuarielles avantages au personnel

La société supporte différents engagements au titre de régimes de retraite et assimilés à prestations définies, dont les plus significatifs sont décrits ci-dessous :

- ✓ les engagements au titre des indemnités de fin de carrière supportés par la société au titre de la convention collective des industries métallurgiques et connexes ou d'accords d'entreprise,
- ✓ le personnel cadre bénéficie par ailleurs de régimes complémentaires à cotisations définies.

Ces engagements sont évalués et comptabilisés selon la recommandation n°2013-02 de l'ANC modifiée le 5 novembre 2021 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. La société a retenu comme méthode celle introduite par l'IFRIC IC. L'évaluation actuarielle de l'ensemble des régimes à prestations définies est confiée à un actuaire indépendant.

Le cas échéant, l'effet de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et retraite différentielle) est étalé sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés, conformément à la méthode dite du « corridor ». Les éléments non provisionnés (écarts actuariels et coût des services passés non reconnus) sont comptabilisés dans les engagements hors bilan.

L'ensemble des éléments constitutifs de la charge nette de période (coût des services rendus, amortissement des écarts actuariels, effets des modifications de régime, coût financier, produit de rendement des actifs de couverture) est présenté en compte de résultat.

La loi 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la Sécurité Sociale pour 2023 a modifié le cadre institutionnel de la réforme des retraites en changeant les conditions d'exercice des droits (recul de l'âge de départ et allongement des cotisations) résultant des régimes de retraite.

Les mesures issues de la réforme constituent une modification de régime au sens de la recommandation 2013-02 de l'ANC. L'impact de cette mise à jour est enregistré directement au compte de résultat, en coût des services passés conformément à la méthode retenue de la recommandation 2013-02 en tout point conforme à IAS 19 applicable actuellement.

Notes annexes aux états financiers de la société Syrlinks SAS

Il n'y a pas d'impact en 2023 pour la société.

Le montant relatif à l'engagement en matière d'indemnité de départ en retraite est constaté dans les comptes sociaux sur la base d'une évaluation actuarielle utilisant les hypothèses suivantes au 31 Décembre 2023 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
Taux d'actualisation	3,11%	4,00%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de rendement des actifs	3,11%	4,00%
Taux d'augmentation des salaires	3,00%	Table par âge
Age probable de départ personnel cadre	67	Age taux plein
Age probable de départ personnel non cadre	67	Age taux plein
Table de mortalité utilisée	TGH/F 05	TGH/F 05

La variation de la provision pour indemnité de départ en retraite s'analyse comme suit :

Position au 31/12/2022	0,00
Changement de méthode	500,00
Dotations de l'exercice	64,00
Charge d'actualisation (en résultat financier)	0,00
Indemnités versées	-34,00
Position au 31/12/2023	530,00

Le montant de la provision dans les livres Syrlinks atteint 530K€ au 31 décembre 2023.

Notes annexes aux états financiers de la société Syrlinks SAS

3.9. DETTES FINANCIERES, DETTES D'EXPLOITATION ET DETTES DIVERSES

<i>Dettes financières, dettes d'exploitation et dettes diverses</i>				
<i>(en milliers d'euros)</i>	Bruts au 31.12.2023	A 1 an ou plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt obligataire				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 714	1 022	1 682	9
Billets non garantis de 1er rang émis en USD	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	520	505	14	-
Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilés	-	-	-	-
Dettes rattachées à des participations	-	-	-	-
Intérêts courus	-	-	-	-
Dettes financières	3 233	1 528	1 697	9
Avances et acomptes reçus sur des encours	10 347	10 347	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 138	4 138	-	-
Autres dettes d'exploitation	43	43	-	-
	-	-	-	-
Dettes fiscales et sociales	2 606	2 606	-	-
. <i>Personnel & Comptes rattachés</i>	1 125	1 125	-	-
. <i>Organismes Sociaux</i>	891	891	-	-
. <i>Etat : TVA</i>	483	483	-	-
. <i>Etat : Autres</i>	107	107	-	-
	-	-	-	-
<i>CASH POOL</i>	2 040	2 040	-	-
Dettes d'exploitation	19 174	19 174	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	4 409	4 409	-	-
Produits constatés d'avance	4 409	4 409	-	-
Total	26 816	25 110	1 697	9

Notes annexes aux états financiers de la société Syrlinks SAS**3.10 CHARGES A PAYER**

<u>Charges à payer</u>		
<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
Etat charges a payer	20	107
Divers charges à payer	1	-
Fournisseurs b&s factures non parvenues	1 707	2 789
Provision cp, rtt, pfa	545	737
Provision participation et interressement	-	251
Provision primes annuelles / c.a.p.	90	127
Organismes sociaux charges a payer	310	419
Total	2 672	4 430

3.11. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance qui s'élèvent à 4 409K€ contre 4 769K€ en 2022 sont composés principalement de:

Projets à l'avancement : 4 193K€
Subventions : 216K€

Notes annexes aux états financiers de la société Syrlinks SAS

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**4.1 CHIFFRE D'AFFAIRES**

<u>Chiffre d'affaires</u>		
<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
Civil	17 686	25 146
<i>% de variation sur la période</i>		42,2%
Militaire	585	226
<i>% de variation sur la période</i>		-61,4%
Total	18 271	25 372
<i>% de variation sur la période</i>		7,20%

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
France	8 084	13 090
International	10 187	12 282
Total	18 271	25 372

4.2 TRANSFERT DE CHARGES

Il n'y a pas de transfert de charge.

4.3 AUTRES PRODUITS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
produits divers	15	69

Il s'agit principalement de produits sur exercices antérieurs (FNP caduques)

Notes annexes aux états financiers de la société Syrlinks SAS

4.3 RESULTAT FINANCIER

<u>Résultat Financier</u>		
	31.12.2022	31.12.2023
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Dividendes reçus et autres produits de participation		
Intérêts et produits assimilés	19	23
Reprise de provision des titres de participation	-	-
Autres reprises de provisions financières	-	-
Différences positives de change	34	1
Produits financiers	53	24
Dépréciations des titres de participation		
Autres dotations aux provisions financières	-	-
Intérêts et charges assimilés	- 324	- 46
Différences négatives de change		
Charges financières	- 324	- 46
Résultat financier	- 271	- 22

4.4 RESULTAT EXCEPTIONNEL

<u>Résultat Exceptionnel</u>		
	31.12.2022	31.12.2023
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Variation des provisions réglementées	-	-
Produits sur opérations de gestion	-	-
Produits sur opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	1
Charges sur opérations de gestion	- 762	- 5
Charges sur opérations en capital	- 6	-
Autres	-	-
Résultat exceptionnel	- 768	- 4

Notes annexes aux états financiers de la société Syrlinks SAS

4.5 IMPOT SUR LES BENEFICES

	Exploitation	Financier	Exceptionnel et Participation	Total	Total
				31.12.23	31.12.22
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Résultat avant impôts	- 4 317	- 22	- 4	- 4 343	- 4 271
Retraitements fiscaux :					
. variation des provisions					
temporairement non déductibles *	131		-	131	-
. écarts de conversion	2			2	
temporairement taxables					
temporairement déductibles					
. charges non déductibles	9			9	-
. profits non taxables	-			-	
. majoration amortissements	- 4		-	4	
	137	-	-	137	-
Bénéfice fiscal imposable	- 4 180	- 22	- 4	- 4 206	- 4 271
Imputation déficits antérieurs	-			-	-
Base imposable	- 4 180	- 22	- 4	- 4 206	- 4 271
Impôts :					
. au taux 25% (FY22)				-	-
. contribution sociale 3,3 %				-	-
. Crédit Impot Recherche N-1					-
. Crédit Impot Recherche N			-	1 811	2 225
. Crédit d'impôt mécénat			-	22	21
. Crédit d'impôt WHT				-	-
. Crédit d'impôt apprentissage				-	-
Total			-	1 832	2 246
Régularisation Impôts Ex. antérieur / C.I.R.				-	-
Total			-	1 832	2 246

note= cir 2023 1810800 dans les comptes mais notif finale 1640371 (dans la liasse fiscale)

Le déficit reportable antérieur s'élève à 6 395 811 €.

Notes annexes aux états financiers de la société Syrlinks SAS

5. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION**5.1 ENGAGEMENTS HORS BILAN ET PASSIFS EVENTUEL**

<i>Engagements hors bilan et passifs eventuel</i>				
<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.22		31.12.23	
	Dev. Locales	€	Dev. Locales	€
Cautions bancaires sur marchés en EUROS		2 100,00		1 556
Impôts latents : sur amortissements dérogatoires				0
Engagements de retraite		0		-13
Ecarts actuariels				
Autres engagements				
Total		2 100		1 543

5.2 EFFECTIF MOYEN

<i>Effectif moyen</i>		
	31.12.2023	31.12.2022
Ingénieurs et cadres	128	127
Techniciens, Administratifs et Agents de maîtrise	30	9
Ouvriers	12	8
Effectif salarié	170	144
Personnel mis à disposition	58 DONT 24 INTERIMAIRES	60 DONT 20 INTERIMAIRES
Effectif total	228	204

Les effectifs salariés moyens incluent les CDI, CDD, les apprentis et les contrats de professionnels.

5.3 REMUNERATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car elle conduirait indirectement à indiquer une rémunération individuelle.

5.4 TRANSACTION AVEC PARTIES LIEES

La société n'a pas effectué de transactions significatives avec les parties liées qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marché.

5.5 QUOTAS D'EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE

Notes annexes aux états financiers de la société Syrlinks SAS

NÉANT

5.6 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément au décret n°208-1487 du 30 décembre 2008, les honoraires du commissaire aux comptes dus au titre du contrôle légal des comptes de l'année 2023 ressortent à 31K€ hors frais et taxes.

5.7 EVENEMENTS POST CLOTURE

Néant



Notes annexes aux états financiers de la société Syrlinks SAS

Bilan au 31 décembre 2023

ACTIF	<i>Note</i>	31,12,2022	Actif brut	Amortissements et dépréciations	31.12.2023
<i>En milliers d'€uros</i>					
Immobilisations incorporelles	3.1	182	521	324	197
Concessions, brevets et droits similaires		172	511	324	187
Fonds commercial		10	10	-	10
Immobilisations corporelles	3.1	2 626	6 962	3 788	3 174
Immobilisations financières	3.1	556	563	-	563
Titres de participations		398	398	-	398
Autres immobilisations financières		159	165	-	165
		3 364	8 046	4 112	3 934
Stocks et en-cours	3.2	10 844	12 324	1 436	10 888
Avances et acomptes versés	3.3	16	23	-	23
Créances clients et comptes rattachés	3.3	5 464	12 955	129	12 825
Autres créances	3.3	3 677	3 036	-	3 036
Valeurs de placement	3.4	-	-	-	-
Disponibilités	3.4	7 391	716	-	716
Charges constatées d'avance	3.6	188	138	-	138
		27 581	29 191	1 565	27 625
	3.7				
Ecart de conversion - Actif	3.7	2	0		0
		30 948	37 237	5 678	31 559

Notes annexes aux états financiers de la société Syrlinks SAS

PASSIF	Note	31 12 2022	31.12.2023
<i>En milliers d'Euros</i>			
Capital social	3 8	1 000	1 000
Autres éléments de capitaux propres	3 8	7 182	4 657
Subvention d'investissement		-	-
Provisions réglementées	3 8	-	-
Résultat de l'exercice	3 8	- 2 025	- 2 511
Capitaux propres		6 157	3 146
Avances et dettes conditionnées		-	-
Autres fonds propres		-	-
Provisions pour risques et charges	3 9	-	1 597
Provisions pour risques et charges		-	1 597
Autres emprunts et dettes financières	3 10	4 961	3 233
Avances et acomptes reçus	3 10	7 763	10 347
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 10	3 655	4 138
Dettes Fiscales et sociales	3 10	2 014	2 606
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 10	-	-
Autres dettes	3 10	1 627	2 083
Produits constatés d'avance	3 12	4 769	4 409
Dettes financières, d'exploitation et diverses		24 790	26 816
Ecarts de conversion - Passif	3 13	1	1
Total passif		30 948	31 559



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

Syrlinks

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Syrlinks

Société par actions simplifiée unipersonnelle

RCS : RENNES 532 462 256

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'associé unique de la société Syrlinks,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Syrlinks relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note « 2.1. Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant :

- Le changement de méthode relatif à la comptabilisation d'une provision pour engagements retraite,
- Le changement d'estimation relatif aux modalités de calcul de la dépréciation des stocks.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre société constate les résultats sur les contrats à long terme selon les modalités décrites dans les notes 2.6.1. et 2.13 de l'annexe. Ces résultats sont dépendants des estimations à terminaison réalisées par les chargés d'affaires sous le contrôle de la direction générale.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison de ces contrats et à revoir les calculs effectués par la société.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :


- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Paris et Rennes, le 30 mai 2024

DocuSigned by:

68B0B9F842DB438...

Christophe Berrard

Associé

DocuSigned by:

FD799DBDCE32459...

Gaelle Piriou

Associée

Notes annexes aux états financiers de la société Syrlinks SAS

Compte de résultat au 31 décembre 2023

PRODUITS D'EXPLOITATION	Note	31.12.2022		31.12.2023
<i>En milliers d'euros</i>				
Chiffre d'affaires	4.1	18 271		25 372
Production stockée	-	265		0
Production immobilisée		-		-
Subvention d'exploitation		1 026		1 087
Transfert de charges d'exploitation	4.2	-		-
Reprises sur amortissements et provisions		20		40
Autres produits		15		69
Différence de change		-		-
Produits d'exploitation (1)		19 066		26 569
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de Marchandises		-		-
Variation de Stock (marchandises)		-		-
Achats de Matières premières et autres approvisionnements	-	4 633	-	6 768
Variation des stocks (matières premières et approvisionnements)		868		1 352
Autres Achats et charges externes	-	7 279	-	9 159
Impôts, taxes et versements assimilés	-	254	-	542
Charges de personnel				
Salaires et traitements	-	6 878	-	8 334
Charges sociales	-	3 110	-	3 725
Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations				
Sur immobilisations: dotations aux amortissements et dépréciations	-	575	-	679
Sur actif circulant: dotations aux provisions	-	128	-	1 438
Pour risques et charges: dotations aux provisions		-	-	1 131
Autres charges	-	310	-	462
Différence de change		-		-
Charges d'exploitation (2)	-	22 298	-	30 886
Résultat d'exploitation (1) - (2)	-	3 233	-	4 317
Produits financiers		53		24
Charges financières	-	324	-	46
Résultat financier	4.3	271	-	22
Résultat courant (avant impôts)	-	3 503	-	4 339
Produits exceptionnels		-		1
Charges exceptionnelles	-	768	-	5
Résultat exceptionnel	4.4	768	-	4
Participation des salariés		-		-
Impôts sur les bénéfices	4.5	2 246		1 832
Total des produits		19 119		26 594
Total des charges	-	21 144	-	29 105
Bénéfice / (Perte) net(te)	-	2 025	-	2 511

Notes annexes aux états financiers de la société Syrlinks SAS

Bilan au 31 décembre 2023

ACTIF					
<i>En milliers d'euros</i>	<i>Note</i>	<i>31,12,2022</i>	<i>Actif brut</i>	<i>Amortissements et dépréciations</i>	31.12.2023
Immobilisations incorporelles	3.1	182	521	324	197
Concessions, brevets et droits similaires		172	511	324	187
Fonds commercial		10	10	-	10
Immobilisations corporelles	3.1	2 626	6 962	3 788	3 174
Immobilisations financières	3.1	556	563	-	563
Titres de participations		398	398	-	398
Autres immobilisations financières		159	165	-	165
		3 364	8 046	4 112	3 934
Stocks et en-cours	3.2	10 844	12 324	1 436	10 888
Avances et acomptes versés	3.3	16	23	-	23
Créances clients et comptes rattachés	3.3	5 464	12 955	129	12 825
Autres créances	3.3	3 677	3 036	-	3 036
Valeurs de placement	3.4	-	-	-	-
Disponibilités	3.4	7 391	716	-	716
Charges constatées d'avance	3.6	188	138	-	138
		27 581	29 191	1 565	27 625
Ecart de conversion - Actif	3.7	2	0	-	0
		30 948	37 237	5 678	31 559

Notes annexes aux états financiers de la société Syrlinks SAS

PASSIF	Note	31.12.2022	31.12.2023
<i>En milliers d'Euros</i>			
Capital social	3.8	1 000	1 000
Autres éléments de capitaux propres	3.8	7 182	4 657
Subvention d'investissement		-	-
Provisions réglementées	3.8	-	-
Résultat de l'exercice	3.8	- 2 025	- 2 511
Capitaux propres		6 157	3 146
Avances et dettes conditionnées		-	-
Autres fonds propres		-	-
Provisions pour risques et charges	3.9	-	1 597
Provisions pour risques et charges		-	1 597
Autres emprunts et dettes financières	3.10	4 961	3 233
Avances et acomptes reçus	3.10	7 763	10 347
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.10	3 655	4 138
Dettes Fiscales et sociales	3.10	2 014	2 606
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3.10	-	-
Autres dettes	3.10	1 627	2 083
Produits constatés d'avance	3.12	4 769	4 409
Dettes financières, d'exploitation et diverses		24 790	26 816
Ecart de conversion - Passif	3.13	1	1
Total passif		30 948	31 559

Notes annexes aux états financiers de la société Syrlinks SAS

B. ANNEXE

Au 31 décembre 2023, le capital social de la Société est intégralement détenu par la société Safran Electronics & Defense.

Syrlinks est détenue de manière ultime par Safran SA, qui est une société cotée en continu sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris.

Les informations communiquées ci-après sont exprimées en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Dans la suite de ces notes annexes, la société Syrlinks sera dénommée la Société.

L'exercice clos le 31 décembre 2023 a une durée de 12 mois.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 25 372 K€ contre 18 271 K€ en 2022.

La Société a dégagé cette année un résultat courant négatif de -4 339 K€ et un résultat net négatif de -2 511 K€.

Le niveau des prises de commandes a atteint 34.5M€, en augmentation par rapport à l'an passé (22.4M €).

L'année 2023 a été guidée par une volonté de la Société d'accompagner et de sécuriser la croissance de son activité, tout en poursuivant la mise en place de l'organisation instaurée au sein du groupe Safran, dans la continuité de l'exercice précédent.

Cette volonté s'est traduite à plusieurs niveaux, et notamment par :

- La mise en place d'une organisation structurée avec d'une part, la nomination d'un Directeur Technique et un Directeur des Opérations, et d'une autre part, la nomination de trois responsables de ligne produits ayant pour mission le pilotage des principaux domaines d'activités de Syrlinks :
 - Les équipements de Télécommande/Télémessure et Lien InterSatellite
 - Les équipements de TéléMesure Image et Charges Utiles
 - Les équipements GNSS (« Global Navigation Satellite Systems ») et composants Temps/Fréquence

Notes annexes aux états financiers de la société Syrlinks SAS

- La location de locaux supplémentaires à proximité du site de la Société, permettant d'augmenter la superficie du secteur dédié à la production, et de créer deux espaces dédiés au secteur Recherche & Développement (« R&D »)
- La mise en place de diverses actions à des fréquences définies (mensuelles, trimestrielles...), conformément à l'organisation du groupe Safran consistant essentiellement à surveiller les activités de la Société, reporter les informations importantes et le cas échéant, prendre les décisions nécessaires au bon déroulement de ces activités.

Toutefois, la Société a également rencontré certaines difficultés principalement au niveau du secteur de câblage électronique, liées d'une part au manque de ressources humaines au sein de l'équipe de câblage « IPC » de la Société, et d'une autre part, à une diminution de l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement des composants électronique nécessaire à l'activité de câblage de la Société. Ces difficultés ont fait obstacle à une quantité significative de livraisons, et ont ainsi impacté le chiffre d'affaire de la Société.

Néanmoins, d'un point de vue commercial, La Société a bénéficié en 2023 de beaux succès tels que :

- De nouvelles commandes de 49 émetteurs/récepteurs TMTC (« TéléMesure et TéléCommande ») en bande S et de 21 émetteurs TéléMesure haut débit en bande X pour Loft Orbital pour un total de 5.0M€
- Deux commandes importantes d'oscillateurs (plus de 33000 oscillateurs) pour des fournisseurs d'équipements « Ocean Botttom Node » de prospection pétrolière pour un total de 6.2M€
- Une commande de la Direction Générale de l'Armement pour la finalisation du développement et l'industrialisation d'une horloge atomique miniature pour 1.5M€ (projet « EDAM 2 »)

Au cours de l'exercice, la Société a poursuivi ses efforts dans la conception de nouveaux équipements de radiocommunication et de positionnement, en particulier dans le domaine spatial.

Parmi les projets en cours, nous pouvons citer les suivants, financés par la Direction Générale de l'Armement (« DGA ») :

- Le projet « EDAM 2 » ayant pour objet le développement et industrialisation d'une micro horloge atomique au césium, pour un montant de 1,5M€
- Le projet « CHRONOS », ayant pour objet le développement d'une horloge atomique au rubidium, pour un montant de 2M€

Comptablement, à noter pour la première fois en 2023

- L'intégration fiscale de Syrlinks à partir de l'exercice 2023 et la mise en place d'un cash pool avec Safran SA à partir de juillet 2023
- L'intégration dans les comptes de la provision IDR (jusqu'ici traitée en engagements hors bilan) et
- La dépréciation des stocks en ligne avec les règles SAFRAN.

Notes annexes aux états financiers de la société Syrlinks SAS

2. PRINCIPES COMPTABLES

2.1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes sociaux au 31 décembre 2023 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon les dispositions du Plan Comptable Général tels que définis dans le règlement ANC 2014-03 (version consolidée au 1^{er} janvier 2023).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence pour fournir une image fidèle et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes, (à l'exception des changements signalés ci-dessous)
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Afin d'harmoniser ses règles et méthodes comptables avec celles du groupe Safran, la société a procédé en 2023 aux changements ci-dessous :

Changement de méthode

La société comptabilise à présent ses engagements retraite en provision pour risques et charges. L'impact à l'ouverture a été constaté par capitaux propres en tant que changement de méthode comptable pour un montant de 500 K€.

Changement d'estimation

La société applique à présent les modalités de calcul de la dépréciation des stocks du groupe Safran tel que décrit au paragraphe 2.5.2 ci-dessous. Ce changement a conduit à doter une dépréciation complémentaire de 1,3 M€ impactant le résultat 2023.

2.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Toutes les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Fonds de commerce

Fonds de commerce de conception et fabrication d'équipements de systèmes de communication acquis le 1^{er} juin 2011 pour une valeur totale de 10 000 euros.

Le fonds de commerce inscrit au bilan n'est pas amorti.

Notes annexes aux états financiers de la société Syrlinks SAS

Logiciels

Ils sont amortis linéairement sur une durée de 1 an à 5 ans en fonction de leur durée probable d'utilisation.

2.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Le coût d'acquisition est constitué notamment du prix d'achat, des frais accessoires et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les immobilisations corporelles font l'objet de plans d'amortissements déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens. Les amortissements correspondent au mode linéaire et aux taux habituels dans la profession :

- . Constructions, agencements, installations : 5 à 40 ans
- . Installations techniques, matériel et outillage : 3 à 10 ans
- . Autres immobilisations corporelles : 3 à 10 ans

La dotation aux amortissements est incluse dans le compte de résultat sur la ligne « Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations ».

2.4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières correspondent essentiellement aux dépôts de garantie à nos bailleurs ainsi qu'à des parts de SCI évaluées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée.

2.5. STOCKS ET EN-COURS DE PRODUCTION

2.5.1 Valeur Brute

Les stocks de composants sont valorisés au coût moyen pondéré sans prise en compte des frais accessoires d'achats.

Les en cours de production et le stock de produits finis sont valorisés aux coûts de production défini à chaque étape de la production. Ce coût de production comprend les consommations et les charges directes de main d'œuvre.

Notes annexes aux états financiers de la société Syrlinks SAS

2.5.2 Dépréciations

Une provision pour dépréciation des stocks est constituée lorsque le coût de revient des stocks est supérieur à la valeur probable de réalisation, notamment en raison de l'absence de perspective de vente, de la rotation considérée comme très lente ou d'obsolescence.

La méthode de calcul de dépréciation des stocks utilise d'une part les quantités de stocks en surplus (méthode prospective qui tient compte des besoins fermes vs méthode rétrospective qui tient compte des consommations passées), d'autre part les critères d'application de la dépréciation (grille du groupe vs taux de rotation). Cette règle groupe a été appliquée pour la première fois au 31/12/23 et constitue un changement d'estimation – cf paragraphe 2.1.

2.6 CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée sur les créances si celles-ci présentent un risque de non recouvrement. Pour les créances et dettes en devises, se reporter au paragraphe 2.10.

2.6.1 Cas particulier des Contrats à long terme

Le chiffre d'affaires et les résultats des projets sont enregistrés selon la méthode de l'avancement par rapport aux coûts. Tous les projets retenus font l'objet d'une revue régulière permettant de vérifier les montants de "reste à dépenser" et actualiser ainsi la marge attendue à fin de projet.

Le Chiffre d'Affaires est comptabilisé à l'avancement des coûts réellement supportés en relation avec les prestations réalisées sur l'exercice augmentés de la marge à terminaison sur les contrats, ce qui peut engendrer la comptabilisation de produits constatés d'avance ou de factures à établir et qui revient à comptabiliser une marge au fur et à mesure de la comptabilisation des coûts réellement engagés sur le contrat.

Les provisions pour pénalités et/ou garanties sont constatées dans les comptes de provisions pour risques et charges quand elles ne sont pas incluses dans les marges à terminaison des contrats.

2.6.2 Provisions pour pertes à terminaison

Les pertes probables, dès qu'elles sont connues, font l'objet de provisions pour dépréciation des encours pour la part de production réalisée et de provisions pour risques pour le complément.

Elles sont déterminées sur la base d'une prévision de résultat à terminaison régulièrement actualisée.

Notes annexes aux états financiers de la société Syrlinks SAS

2.7. DISPONIBILITES

La gestion de la trésorerie est assurée par le Groupe Safran dans le cadre d'une convention de centralisation de trésorerie conclue avec la société mère.

L'ensemble des comptes ne sont cependant pas cash poolés et certains servent à rembourser les emprunts.

2.8. AUTRES CREANCES / AUTRES DETTES

Dans le cadre de la centralisation de la trésorerie du Groupe, la société Safran a mis en place une convention de gestion de trésorerie permettant la création d'un compte courant financier entre la Société et la société Safran.

Le poste « Autres Dettes » est principalement constitué du compte courant Safran SA.

2.9. AVANCES ET ACOMPTES SUR COMMANDES REÇUES DES CLIENTS

Seuls les avances et acomptes encaissés sont comptabilisés.

2.10 ECARTS DE CONVERSION ET COMPTABILISATION DES OPERATIONS EN DEVISES

Jusqu'en juin 2023, la société comptabilisait les opérations en devises converties au cours du jour.

A partir de l'entrée de la société dans la convention de trésorerie conclue avec Safran S.A. en juillet 2023, une couverture de change est accordée par Safran S.A. à la Société par laquelle Safran S.A. s'engage à acheter ou vendre les excédents ou besoins nets en devises de la Société à des cours couverts annuels. Ces cours couverts sont des cours « au pire » et Safran S.A. s'engage à reverser au moins une fois par an, à la société de rang 1, tout gain éventuel entre les cours couverts communiqués et les cours effectivement réalisés en fonction des volumes nets de devises traités. La société de rang 1, décide de reverser un éventuel montant à la filiale.

Le principal cours couvert dont a bénéficié la Société de la part de Safran S.A. sur 2023 a été le suivant

- 1 EUR = 1,1319 USD

Les cours couverts EUR /USD prévisionnels dont la Société devrait bénéficier de la part de Safran S.A. pour les exercices suivants au titre de son exposition nette sont indiqués ci-après:

EUR/USD

- 2024 : 1 EUR = 1,12 USD

Notes annexes aux états financiers de la société Syrlinks SAS

- 2025 : le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2023 du groupe Safran

- 2026 : le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2023 du groupe Safran

Les flux ventes en devises précédemment valorisés au taux standard du groupe, sont maintenant valorisés au taux moyen du mois de réalisation, l'écart étant reporté en charges ou produits d'exploitation.

Concernant les achats en devises :

* les flux en devises non couvertes sont valorisés au taux moyen du mois de réalisation ; l'écart de conversion étant reporté en charges ou produits d'exploitation

* les flux en devises couvertes (USD) sont valorisés (i) pour leur partie excédentaire par rapport aux ventes effectuées en devises (partie non naturellement couverte) au taux de couverture moyen garanti par le groupe Safran et (ii) pour leur partie naturellement couverte par des ventes effectuées dans ces mêmes devises au taux moyen du mois de réalisation.

Les dettes et créances en devises sont comptabilisées au cours garanti pour les devises couvertes et au cours moyen mensuel pour les devises non couvertes.

A la date de clôture :

- Pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran :
 - Les créances clients et les dettes fournisseurs sont converties au cours de clôture, par contrepartie compte courant garanti de change.
 - En cas de changement de cours couvert entre les deux exercices, l'écart déterminé en fonction de la position nette clients / fournisseurs en devise est comptabilisé en chiffre d'affaires si la position bilancielle nette est débitrice et en achats si la position bilancielle nette est créditrice.
- Pour les devises ne faisant pas l'objet d'une couverture par Safran, l'incidence des revalorisations des dettes et créances est inscrit en écart de conversion actif ou passif et, le cas échéant, une provision pour pertes de change est comptabilisée.
- Les provisions en devise sont valorisées au cours de clôture. L'écart de change est comptabilisé en résultat d'exploitation
- La composante en devise des provisions pour perte à terminaison en euro est valorisée au cours couvert de l'année de réalisation de la perte, pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran.
- Les différences de change sont comptabilisées en résultat d'exploitation

Notes annexes aux états financiers de la société Syrlinks SAS

2.11. PROVISIONS REGLEMENTEES

Les majorations des taux d'amortissement courants autorisées par l'administration fiscale dans un but d'incitation à l'investissement et pratiqués sur les immobilisations incorporelles et/ou corporelles sont considérées comme amortissements dérogatoires et font l'objet d'une provision réglementée figurant dans les capitaux propres. La société n'est pas concernée sur l'exercice 2023.

2.12. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constatée dès lors qu'il existe une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie.

Les provisions pour risques et charges suivent les règles de constitution suivantes :

- Les provisions pour risques sont constituées en fonction du risque connu à la date d'arrêté des comptes du présent exercice comptable.

Elles correspondent aux montants des dommages réclamés ou estimés compte tenu du déroulement des procédures et des avis des avocats de la société.

- Les provisions pour charges correspondent principalement aux :

- Provisions pour prestations à fournir
- Retraites et autres avantages assimilés
- Provisions pour pertes à terminaison et pertes sur engagement de livraisons

2.13. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires reconnu par la société est essentiellement relatif à :

a) Ventes de Produits

Le chiffre d'affaires n'est reconnu que si la société a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien et s'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise.

b) Ventes de Projets

Pour les contrats, y compris les contrats d'études et de recherche et de développement financés, le chiffre d'affaires et le résultat sont enregistrés selon la méthode de comptabilisation à l'avancement par les coûts.

Notes annexes aux états financiers de la société Syrlinks SAS

La marge à terminaison des contrats est estimée sur la base d'analyses de coûts et de produits à terminaison révisés de manière périodique et régulière pendant toute la durée des contrats.

La marge à terminaison des contrats est prise en compte au fur et à mesure de l'avancement lorsqu'elle peut être estimée de manière fiable et que les coûts encourus et les coûts pour achever la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Une perte à terminaison est comptabilisée dès lors que les conditions évoquées au §2.5.4 sont remplies.

2.14. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT AUTOFINANCES

Tous les frais de recherche et développement autofinancés sont imputés directement en charges de l'exercice.

Le montant des études autofinancées s'est élevé à 1161 K€ (dont 2245 K€ de coûts d'études autofinancées et de 1085 K€ de subventions) contre 734 K€ (dont 1641 K€ de coûts d'études autofinancées et de 907 K€ de subventions) pour l'exercice 2022 représentant respectivement 4.6 % du chiffres d'affaires contre 4 % en 2022.

2.15. RESULTAT EXCEPTIONNEL

La définition du résultat exceptionnel retenue est celle qui résulte de l'application du Plan Comptable Général.

Le résultat exceptionnel comprend notamment des ajustements sur exercices antérieurs et des amendes.

2.16. PARTICIPATION - INTERESSEMENT

La participation au titre de 2023 est versée dans le cadre de l'accord de participation groupe du 30 juin 2005.

L'intéressement est calculé dans le cadre de l'accord signé le 30/05/2022 entre le directeur général et le CSE. Les bénéficiaires de l'accord sont les salariés de l'entreprise justifiant de 3 mois d'ancienneté. Le montant global d'intéressement est calculé sur la base des résultats de l'entreprise selon la formule suivante :

10% du Résultat d'Exploitation + 3% du Bénéfice.

Il n'y a pas d'intéressement versé lorsque la somme du bénéfice et du résultat est inférieur à 150k€.

Validité de l'accord du 01/01/2022 au 31/12/2024.

Notes annexes aux états financiers de la société Syrlinks SAS

2.17. REGIME FISCAL DES GROUPES ET SOCIETES

La Société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par Safran SA, société immatriculée en France à Paris sous le RCS 562 082 909 depuis le 1er janvier 2005.

La convention d'intégration fiscale conclue avec Safran prévoit que Syrlinks calcule et comptabilise sa charge/crédit d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale. La créance d'impôt 2023 est remontée à Safran, société tête du groupe.

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

<i>Valeur brutes</i>					
<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2022	Acquisitions, apports, création, augmentation	Reclassement	Cessions, scissions, diminution	31.12.2023
Frais de recherche et de développement					
Concessions et droits similaires	461	50	-	-	511
Fonds de commerce et droit au bail	10	-	-	-	10
Autres immobilisations incorporelles					-
Immobilisations incorporelles en cours					-
Avances et acomptes					-
Immobilisations incorporelles	471	50	-	-	521
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-
Installations, matériel, outillages	3 738	696	-	-	4 434
Autres immobilisations corporelles	2 029	404	-	-	2 433
Immobilisations corporelles en cours	3	95	3	-	95
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	5 770	1 195	3	-	6 962
Participations financières	388				388
Créances rattachées à des participations					-
Autres titres immobilisés	9				9
Prêts	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	159	6	-	-	165
Immobilisations financières	556	6	-	-	563
TOTAL GENERAL	6 798	1 251	3	-	8 046

Notes annexes aux états financiers de la société Syrlinks SAS

Amortissements

<u>Amortissements</u>						
<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2022	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2023
Frais de recherche et de développement						
Concessions et droits similaires	289	35	-	-	-	324
Fonds de commerce et droit au bail	-					
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations incorporelles	289	35	-	-	-	324
Terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-	-
Installations, matériel, outillages	2 010	430	-	-	-	2 441
Autres immobilisations corporelles	1 134	213	-	-	-	1 347
Immobilisations corporelles en cours						-
Avances et acomptes						-
Immobilisations corporelles	3 145	643	-	-	-	3 788
TOTAL GENERAL	3 434	679	-	-	-	4 112

Tableau des filiales et participations

Syrlinks détient la SCI GP2 à 100% au 31/12/2023

Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille au 31/12/2023 :

NÉANT

Notes annexes aux états financiers de la société Syrlinks SAS

3.2 STOCKS ET EN-COURS

<i>Stocks et en-cours</i>	31.12.2022			31.12.2023		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
<i>En milliers d'euros</i>						
Matières premières et approvisionnements	8 100	128	7 972	9 451	1 436	8 016
Produits intermédiaires et finis	539	-	539	205	-	205
En-cours de production	2 333	-	2 333	2 668	-	2 668
Marchandises	-	-	-	-	-	-
Total	10 972	128	10 844	12 324	1 436	10 888

Notes annexes aux états financiers de la société Syrlinks SAS

3.3 CREANCES

Créances			
<i>En milliers d'€uros</i>		Position au 31.12.2022	Position au 31.12.2023
Avances et acomptes versés sur commandes en cours		16	23
Créances clients et comptes rattachés		5 464	12 955
Autres Créances		3 677	3 036
. Fournisseurs		355	125
. Personnel		1	1
. Etat : TVA, Subventions		2 682	419
. Groupe hors intégration fiscale		-	-
. Groupe et associés		639	2 484
. Débiteurs divers		-	7
Total Valeurs brutes		9 158	16 013
Provisions pour dépréciation :			
Position au 1 ^{er} janvier		-	-
. reprises en exploitation		-	-
. dotation en exploitation		-	129
. dotations en exceptionnel			
Total à fin de période		-	129
Valeurs Nettes		9 158	15 884

<i>En milliers d'€uros</i>	Degré de liquidité	Échéance à -1 an	Échéance à + 1 an
Avances aux fournisseurs		23	-
Clients et comptes rattachés		12 806	19
Créances diverses		1 203	1 832
Total		14 032	1 852

3.4. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES

Valeurs mobilières de placement et disponibilités		
<i>En milliers d'€uros</i>	31.12.2022	31.12.2023
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	7 391	716
Valeur mobilières de placement et disponibilités	7 391	716

Notes annexes aux états financiers de la société Syrlinks SAS

3.5 PRODUITS A RECEVOIR

<i>Produits à Recevoir</i>		
<i>En milliers d'Euros</i>	31.12.2022	31.12.2023
Clients factures a etablr	1 410	4 830
Clients factures a etablr interco	-	-
Rrr a obtenir, avoir non recu	-	-
Clients factures a etablr avancement	-	-
Clients factures a etablr avancement intercos	-	-
Etat produits a recevoir	14	-
Credit d'impôt recherche et famille	2 246	1 832
Provision Chômage Partiel	-	-
Total	3 670	6 662

3.6 CHARGES CONSTATEES D'AVANCES

Les charges constatées d'avance sont principalement constituées de :

- charges de loyers,
- locations, entretien et réparation informatiques
- entretien et réparation des locaux.

Elles sont majoritairement à moins d'un an.

Notes annexes aux états financiers de la société Syrlinks SAS

3.7. CAPITAUX PROPRES

Le capital social s'élève à 1 000 000€ et est composé de 250 000 actions d'une valeur nominale 4€.

3.7.1 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	31.12.2022	Changement de méthode (*)	Distribution de dividendes	Augmentation	Diminution	31.12.2023
Capital social	1 000	-	-	-	-	1 000
Autres éléments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Primes d'émission de fusion, d'apport	-	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation	-	-	-	-	-	-
Réserve légale	100	-	-	-	-	100
Réserves indisponibles	-	-	-	-	-	-
Réserve statutaire et contractuelle	-	-	-	-	-	-
Réserves réglementées	-	-	-	-	-	-
Autres réserves	7 082	-	-	-	2 025	5 057
Report à nouveau	-	- 500	-	-	-	- 500
Acompte sur dividendes	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissements	-	-	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	- 2 025	-	-	- 2 511	- 2 025	- 2 511
Total	6 157	- 500	-	- 2 511	-	3 146

3.2. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provision pour Risques et Charges et Provisions Réglementées						
(en milliers d'euros)	31.12.2022	changement de méthode via capitaux propres	Dotations	Reprises		31.12.2023
				sans objet	avec utilisation	
Amortissements dérogatoires				-		-
Autres provisions réglementées			-	-	-	-
Total provisions réglementées			-	-	-	-
Garanties données aux clients						-
Indemnités départs à la retraite		500	64		34	530
Provision médaille du Travail						-
Pénalités						-
Risques Techniques						-
Divers			333			333
Pertes à terminaison			734			734
Provision Impôts						-
Provisions Restructuration			-			-
Total provisions pour risques et charges			1 131	-	34	1 597

Notes annexes aux états financiers de la société Syrlinks SAS

Provisions pour Engagements sociaux

Hypothèses actuarielles avantages au personnel

La société supporte différents engagements au titre de régimes de retraite et assimilés à prestations définies, dont les plus significatifs sont décrits ci-dessous :

- ✓ les engagements au titre des indemnités de fin de carrière supportés par la société au titre de la convention collective des industries métallurgiques et connexes ou d'accords d'entreprise,
- ✓ le personnel cadre bénéficie par ailleurs de régimes complémentaires à cotisations définies.

Ces engagements sont évalués et comptabilisés selon la recommandation n°2013-02 de l'ANC modifiée le 5 novembre 2021 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. La société a retenu comme méthode celle introduite par l'IFRIC IC. L'évaluation actuarielle de l'ensemble des régimes à prestations définies est confiée à un actuaire indépendant.

Le cas échéant, l'effet de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et retraite différentielle) est étalé sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés, conformément à la méthode dite du « corridor ». Les éléments non provisionnés (écarts actuariels et coût des services passés non reconnus) sont comptabilisés dans les engagements hors bilan.

L'ensemble des éléments constitutifs de la charge nette de période (coût des services rendus, amortissement des écarts actuariels, effets des modifications de régime, coût financier, produit de rendement des actifs de couverture) est présenté en compte de résultat.

La loi 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la Sécurité Sociale pour 2023 a modifié le cadre institutionnel de la réforme des retraites en changeant les conditions d'exercice des droits (recul de l'âge de départ et allongement des cotisations) résultant des régimes de retraite.

Les mesures issues de la réforme constituent une modification de régime au sens de la recommandation 2013-02 de l'ANC. L'impact de cette mise à jour est enregistré directement au compte de résultat, en coût des services passés conformément à la méthode retenue de la recommandation 2013-02 en tout point conforme à IAS 19 applicable actuellement.

Notes annexes aux états financiers de la société Syrlinks SAS

Il n'y a pas d'impact en 2023 pour la société.

Le montant relatif à l'engagement en matière d'indemnité de départ en retraite est constaté dans les comptes sociaux sur la base d'une évaluation actuarielle utilisant les hypothèses suivantes au 31 Décembre 2023 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
Taux d'actualisation	3,11%	4,00%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de rendement des actifs	3,11%	4,00%
Taux d'augmentation des salaires	3,00%	Table par âge
Age probable de départ personnel cadre	67	Age taux plein
Age probable de départ personnel non cadre	67	Age taux plein
Table de mortalité utilisée	TGH/F 05	TGH/F 05

La variation de la provision pour indemnité de départ en retraite s'analyse comme suit :

Position au 31/12/2022	0,00
Changement de méthode	500,00
Dotations de l'exercice	64,00
Charge d'actualisation (en résultat financier)	0,00
Indemnités versées	-34,00
Position au 31/12/2023	530,00

Le montant de la provision dans les livres Syrlinks atteint 530K€ au 31 décembre 2023.

Notes annexes aux états financiers de la société Syrlinks SAS

3.9. DETTES FINANCIERES, DETTES D'EXPLOITATION ET DETTES DIVERSES

<i>Dettes financières, dettes d'exploitation et dettes diverses</i>				
<i>(en milliers d'euros)</i>	Bruts au 31.12.2023	A 1 an ou plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt obligataire				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 714	1 022	1 682	9
Billets non garantis de 1er rang émis en USD	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	520	505	14	-
Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilés	-	-	-	-
Dettes rattachées à des participations	-	-	-	-
Intérêts courus	-	-	-	-
Dettes financières	3 233	1 528	1 697	9
Avances et acomptes reçus sur des encours	10 347	10 347	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 138	4 138	-	-
Autres dettes d'exploitation	43	43	-	-
	-	-	-	-
Dettes fiscales et sociales	2 606	2 606	-	-
. <i>Personnel & Comptes rattachés</i>	1 125	1 125	-	-
. <i>Organismes Sociaux</i>	891	891	-	-
. <i>Etat : TVA</i>	483	483	-	-
. <i>Etat : Autres</i>	107	107	-	-
	-	-	-	-
CASH POOL	2 040	2 040	-	-
Dettes d'exploitation	19 174	19 174	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	4 409	4 409	-	-
Produits constatés d'avance	4 409	4 409	-	-
Total	26 816	25 110	1 697	9

Notes annexes aux états financiers de la société Syrlinks SAS

3.10 CHARGES A PAYER

<i>Charges à payer</i>		
<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
Etat charges a payer	20	107
Divers charges à payer	1	-
Fournisseurs b&s factures non parvenues	1 707	2 789
Provision cp, rtt, pfa	545	737
Provision participation et interressement	-	251
Provision primes annuelles / c.a.p.	90	127
Organismes sociaux charges a payer	310	419
Total	2 672	4 430

3.11. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance qui s'élèvent à 4 409K€ contre 4 769K€ en 2022 sont composés principalement de:

Projets à l'avancement : 4 193K€
 Subventions : 216K€

Notes annexes aux états financiers de la société Syrlinks SAS

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**4.1 CHIFFRE D'AFFAIRES**

<u>Chiffre d'affaires</u>		
<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
Civil	17 686	25 146
<i>% de variation sur la période</i>		42,2%
Militaire	585	226
<i>% de variation sur la période</i>		-61,4%
Total	18 271	25 372
<i>% de variation sur la période</i>		7,20%

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
France	8 084	13 090
International	10 187	12 282
Total	18 271	25 372

4.2 TRANSFERT DE CHARGES

Il n'y a pas de transfert de charge.

4.3 AUTRES PRODUITS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
produits divers	15	69

Il s'agit principalement de produits sur exercices antérieurs (FNP caduques)

Notes annexes aux états financiers de la société Syrlinks SAS

4.3 RESULTAT FINANCIER

Résultat Financier		
	31.12.2022	31.12.2023
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Dividendes reçus et autres produits de participation		
Intérêts et produits assimilés	19	23
Reprise de provision des titres de participation	-	-
Autres reprises de provisions financières	-	-
Différences positives de change	34	1
Produits financiers	53	24
Dépréciations des titres de participation		
Autres dotations aux provisions financières	-	-
Intérêts et charges assimilés	- 324	- 46
Différences négatives de change		
Charges financières	- 324	- 46
Résultat financier	- 271	- 22

4.4 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Résultat Exceptionnel		
	31.12.2022	31.12.2023
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Variation des provisions réglementées	-	-
Produits sur opérations de gestion	-	-
Produits sur opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	1
Charges sur opérations de gestion	- 762	- 5
Charges sur opérations en capital	- 6	-
Autres	-	-
Résultat exceptionnel	- 768	- 4

Notes annexes aux états financiers de la société Syrlinks SAS

4.5 IMPOT SUR LES BENEFICES

	Exploitation	Financier	Exceptionnel et Participation	Total 31.12.23	Total 31.12.22
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Résultat avant impôts	- 4 317	- 22	- 4	- 4 343	- 4 271
Retraitements fiscaux :					
. variation des provisions					
temporairement non déductibles *	131		-	131	-
. écarts de conversion	2			2	
temporairement taxables					
temporairement déductibles					
. charges non déductibles	9			9	-
. profits non taxables	-			-	
. majoration amortissements	- 4		-	- 4	
	137	-	-	137	-
Bénéfice fiscal imposable	- 4 180	- 22	- 4	- 4 206	- 4 271
Imputation déficits antérieurs	-			-	-
Base imposable	- 4 180	- 22	- 4	- 4 206	- 4 271
Impôts :					
. au taux 25% (FY22)				-	-
. contribution sociale 3,3 %				-	-
. Crédit Impot Recherche N-1					-
. Crédit Impot Recherche N			-	1 811	2 225
. Crédit d'impôt mécénat			-	22	21
. Crédit d'impôt WHT				-	-
. Crédit d'impôt apprentissage				-	-
Total			-	1 832	2 246
Régularisation Impôts Ex. antérieur / C.I.R.				-	-
Total			-	1 832	2 246

note= cir 2023 1810800 dans les comptes mais notif finale 1640371 (dans la liasse fiscale)

Le déficit reportable antérieur s'élève à 6 395 811 €.

Notes annexes aux états financiers de la société Syrlinks SAS

5. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION**5.1 ENGAGEMENTS HORS BILAN ET PASSIFS EVENTUEL**

Engagements hors bilan et passifs eventuel				
<i>(en milliers d'euros)</i>				
	31.12.22		31.12.23	
	Dev. Locales	€	Dev. Locales	€
Cautions bancaires sur marchés en EUROS		2 100,00		1 556
Impôts latents : sur amortissements dérogatoires				0
Engagements de retraite		0		-13
Ecarts actuariels				
Autres engagements				
Total		2 100		1 543

5.2 EFFECTIF MOYEN

Effectif moyen				
	31.12.2023		31.12.2022	
Ingénieurs et cadres	128		127	
Techniciens, Administratifs et Agents de maîtrise	30		9	
Ouvriers	12		8	
Effectif salarié	170		144	
Personnel mis à disposition	58 DONT 24 INTERIMAIRES	60 DONT 20 INTERIMAIRES		
Effectif total	228		204	

Les effectifs salariés moyens incluent les CDI, CDD, les apprentis et les contrats de professionnels.

5.3 REMUNERATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car elle conduirait indirectement à indiquer une rémunération individuelle.

5.4 TRANSACTION AVEC PARTIES LIEES

La société n'a pas effectué de transactions significatives avec les parties liées qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marché.

5.5 QUOTAS D'EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE

Notes annexes aux états financiers de la société Syrlinks SAS

NÉANT

5.6 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément au décret n°208-1487 du 30 décembre 2008, les honoraires du commissaire aux comptes dus au titre du contrôle légal des comptes de l'année 2023 ressortent à 31K€ hors frais et taxes.

5.7 EVENEMENTS POST CLOTURE

Néant